

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 MAI 2019

Date d'envoi de la convocation : 26 Avril 2019 Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21 Nombre de Membres du Bureau présents : 17

Nombre de Procurations : 3 Nombre de Votants : 20

Présidence de : N

M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean Luc BECQUET

M. Pierre BOLZE

M. Jean-François CHAMPION,

M. Xavier COSTE,

M. Sylvain JACOB

M. Michel PICARD,

M. Michel QUINET,

M. Jean-Pierre REBOURGEON,

M. Gérard ROY,

M. Jean-Paul ROY,

M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

M. Pierre BROUANT,

M. Jean CHEVASSUT,

M. Stéphane DAHLEN,

Mme Liliane JAILLET,

M. Patrick MANIERE,

Ont donné pouvoir :

Mme Claude CORON, donne pouvoir à M. Jean-Paul ROY, Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD, à M. Michel PICARD

M. Vincent LUCOTTE, à Mme Liliane JAILLET

Absents-excusés:

Mme Sandrine ARRAULT,

<u>Secrétaire de Séance :</u>

M. Sylvain JACOB

DELIBERATION N° BU/19/028

ZAC DES CERISIERES : CESSION DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SARL ESPACE RECEPTION

M QUINET, rapporteur, expose que par courrier en date du 11 janvier 2019, M. Cyril MANIERE, gérant de la Sarl ESPACE RECEPTION, a confirmé son souhait d'acquérir le lot 6 de la ZAC des Cerisières, représentant une superficie d'environ 3 600 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section EA numéros 281 et 290, au prix de 45€ HT/m². L'emprise exacte sera déterminée par un géomètre expert.

Actuellement installée à POMMARD, la Sarl ESPACE RECEPTION loue du matériel pour l'évènementiel (mobilier, nappage, vaisselle...).

Afin de permettre le développement de son entreprise, M. MANIERE souhaite construire un bâtiment d'environ 1 000 m² permettant d'optimiser le stockage de matériel et de créer un showroom.

Afin de pouvoir réserver d'une manière ferme ce terrain, un compromis de vente, reprenant notamment le cahier des charges de cession de terrains de la zone, pourrait être signé, au prix énoncé, en demandant le versement d'un acompte de 10% du prix HT lors de la signature du compromis, et le paiement du solde à la réitération par acte authentique.

Le comité de commercialisation, qui s'est réuni les 31 janvier et 12 avril 2019, a émis un avis favorable à l'installation de cette entreprise.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE. après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession du lot 6 de la ZAC des Cerisières, représentant une superficie d'environ 3 600m², à prendre sur les parcelles cadastrées section EA numéros 281 et 290, au prix de 45€ HT/m², au profit de la Sarl ESPACE RECEPTION ou à toute société à laquelle elle se substituerait,
- FIXE la validité de cette offre à un an à compter de la présente délibération.
- AUTORISE le demandeur à déposer un permis de construire avant que le transfert de propriété ne soit effectif,
- AUTORISE le demandeur à réaliser l'étude de sol sur ce terrain, avant que le transfert de propriété ne soit effectif,
- AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout acte ou document relatif à cette cession.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme, LE PRESIDENT

pour le PRESIDENT et par délégation Le Directeur Général des Services

Jean-François PONS

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.télérecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

COMMUNAUTE

D'AGGLOMERATION BEAUNE NOLAY



- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/05/2019

